



ACADÉMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEPARTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DPE
DIRECTION

Lille, le 26 juin 2026

Affaire suivie par :
Emilie BREANT
Adjointe au chef du DPE

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

Tél : 03 20 15 61 66
Mél : emilie.breant@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

à

Mesdames et Messieurs les
élèves fonctionnaires et
fonctionnaires stagiaires,

Objet : votre affectation dans l'académie de Lille à la rentrée 2026

Vous venez d'obtenir un concours enseignant, de personnel d'éducation ou psychologue de l'Education nationale. Je vous adresse tout d'abord toutes mes félicitations.

Cette note a pour objet de vous donner les informations relatives à votre affectation au sein de l'académie en qualité de **fonctionnaire stagiaire ou d'élève fonctionnaire** pour l'année 2026-2027, conformément à la note de service du 16 avril 2026 parue au BOEN n°18 du 30 avril 2026.

Vous trouverez à l'adresse <http://www1.ac-lille.fr/stagiaires2d> :

- la présente note
- la note de service ministérielle du 16 avril 2026 parue au BO n°18 du 30 avril 2026
- pour les stagiaires concernés, le lien permettant de saisir vos vœux sur l'application Lilmac,
- les démarches à accomplir et les documents à compléter nécessaires à votre prise en charge administrative et financière à la rentrée,
- des informations concernant le dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation,
- des informations sur l'accompagnement social et professionnel.

Sommaire

I. Vos modalités d'affectation	2
II. Vous saisissez des vœux sur Lilmac	2
A. Modalités :	2
B. Calendrier prévisionnel en annexe (sous réserve de la bonne tenue des opérations)	2
C. Listes des pièces justificatives, disponibles sur l'application stagiaires, à fournir au plus vite dès que vous avez connaissance de votre affectation dans l'académie de Lille:	3
III. Vous ne saisissez pas de vœux sur Lilmac	3
A. Modalités selon votre situation :	3
B. Liste des pièces justificatives à fournir si vous ne saisissez pas de vœux sur Lilmac (uniquement pour les psychologues de l'éducation nationale) :	4
IV. Informations et conseils	4

I. Vos modalités d'affectation

La note de service du 16 avril 2026 précise la procédure de nomination et d'affectation des lauréats des concours du second degré pour la rentrée 2026. Elle distingue pour la première fois deux profils selon le niveau de diplôme détenu à la date du concours :

- les **élèves fonctionnaires** lauréats des concours à BAC+3, affectés auprès du rectorat pour une formation en master M2E 1 à l'INSPÉ
- les **fonctionnaires stagiaires** lauréats des concours à BAC+5 ou lauréats BAC+3 déjà titulaires d'un M2 MEEF ou disciplinaire, ou d'un M1 MEEF, affectés sur un poste en établissement à temps plein ou mi-temps.

Vous trouverez en annexe à la présente note un tableau qui vous permettra d'identifier les modalités d'exercice qui seront les vôtres à partir du 1er septembre 2026, ainsi que la procédure d'affectation qui s'applique à votre situation.

Si vous n'êtes pas concerné par la saisie des vœux sur Lilmac, reportez-vous à la partie III de la présente note.

II. Vous êtes lauréat d'un concours : vous saisissez des vœux sur le serveur Lilmac

Rappel : Si vous êtes PSY-EN vous ne saisissez pas de vœux sur le serveur LILMAC, reportez vous directement à la page 3.

A. Modalités :

Pour vous connecter au serveur Lilmac, utilisez de préférence le navigateur Mozilla Firefox et munissez-vous de votre numéro d'inscription au concours (n° CYCLADE).

Vous pouvez formuler jusqu'à 20 vœux choisis parmi les postes stagiaires disponibles dans votre discipline.

L'académie faisant l'objet d'un découpage en 6 zones géographiques (carte disponible à l'adresse <http://www1.ac-lille.fr/stagiaires2d>), il vous est conseillé de classer également dans vos vœux ces 6 zones par ordre de préférence.

Afin d'augmenter vos chances d'obtenir une affectation en adéquation avec votre situation et si le nombre de postes dans votre discipline le permet, il vous est conseillé de ne pas limiter vos vœux et d'utiliser la totalité des vœux à émettre.

En l'absence de saisie de vœux de votre part (calendrier en annexe), vous serez affecté sur les postes restants.

Aucune demande tardive ne pourra être étudiée.

Vous aurez la possibilité de consulter votre barème calculé par le ministère en fonction de votre rang de classement au concours et de votre situation personnelle et professionnelle déclarée sur SIAL.

Aucune demande de modification de barème ne pourra être prise en compte.

B. Calendrier prévisionnel en annexe (sous réserve de la bonne tenue des opérations)

C. Listes des pièces justificatives à fournir au plus vite dès que vous avez connaissance de votre affectation dans l'académie de Lille :

Il conviendra de les envoyer par courriel et sous la forme d'un seul et unique fichier PDF sur l'adresse stagiaires2dpublic@ac-lille.fr (Objet : NOM PRENOM / DISCIPLINE) :

- La copie de la fiche de synthèse à la fin de la saisie des vœux d'affectation sur SIAL

Vos diplômes

- Pour les lauréats des concours BAC+5 et BAC+ 3 de la session 2026 nommés en qualité de **fonctionnaires stagiaires** (Capes, Capet, Capeps, CAPLP et CPE) le diplôme de master ou équivalent (ou le relevé de notes).
- Pour les lauréats des concours BAC+3 de la session 2026, nommés en qualité d'**élèves fonctionnaires**, le diplôme de licence (L3) ou du relevé de notes attestant leur inscription en dernière année de licence.

Votre paye

- La fiche de renseignement traitement.
- Votre carte d'identité
- Votre RIB
- L'attestation de votre carte vitale ou la copie de votre carte vitale avec le numéro de sécurité sociale visible
- Le cas échéant la fiche de supplément familial de traitement

III. Vous ne saisissez pas de vœux sur Lilmac

A. Modalités selon votre situation :

◆ **Lauréat d'un concours de recrutement de personnels psychologues de l'Education nationale (PsyEN) :** vous serez affecté en centre de formation. Vous serez d'abord sollicité par courriel pour la formulation de vos vœux puis vous recevrez un courrier précisant le lieu des périodes de mise en situation professionnelle. Les lauréats de la session 2026 de PsyEN devront envoyer la photocopie du diplôme de master de psychologie comportant un stage professionnel ou l'un des autres diplômes requis pour se prévaloir du titre de psychologue (décret du 22 mars 1990).

◆ **Professeur certifié reçu au concours de l'agrégation de la même discipline :** vous êtes maintenu sur votre poste et exercerez à temps complet. Si vous êtes TZR, vous serez affecté sur un poste à l'année, en priorité dans un lycée.

◆ **Renouvellement ou prolongation de stage à la rentrée 2026.**

L'affectation obtenue dans le cadre du mouvement national à gestion déconcentrée sera annulée (à l'exception des agents titulaires d'un autre corps de personnels enseignants du 2nd degré public) et vous serez maintenu dans l'académie de Lille.

Le Département des Personnels Enseignants fera parvenir aux stagiaires en renouvellement ou prolongation via l'application stagiaire la liste des postes disponibles. Vous formulerez vos vœux sur cette application et vous serez ensuite informé de votre affectation par courriel.

◆ **Lauréat de la session 2026 changeant de discipline au sein du même corps (professeur certifié, professeur de lycée professionnel) :** vous conservez la qualité d'enseignant titulaire de votre corps et n'êtes pas nommé en qualité de professeur stagiaire. Il conviendra d'envoyer impérativement un courriel à stagiaires2dpublic@ac-lille.fr, votre situation faisant l'objet d'un traitement spécifique.

◆ **Professeur agrégé admis au Capes ou Capet dans une section qui n'est pas créée pour l'agrégation :** vous conservez la qualité de professeur agrégé titulaire et n'êtes pas nommé en qualité de professeur stagiaire. Il conviendra d'envoyer **impérativement** un courriel à stagiaires2dpublic@ac-lille.fr, pour la formulation de vos vœux.

B. Liste des pièces justificatives à fournir si vous ne saisissez pas de vœux sur Lilmac (uniquement pour les psychologues de l'éducation nationale) :

Il conviendra de les envoyer par courriel et sous la forme d'un seul et unique fichier PDF sur l'adresse stagiaires2dpublic@ac-lille.fr (Objet : NOM PRENOM / DISCIPLINE) :

- La copie de la fiche de synthèse imprimée à la fin de la saisie des vœux d'affectation sur SIAL

Votre paye

- La fiche de renseignement traitement.
- Votre carte d'identité
- Votre RIB
- L'attestation de votre carte vitale ou la copie de votre carte vitale avec le numéro de sécurité sociale visible
- Le cas échéant la fiche de supplément familial de traitement

IV. Informations et conseils

Mes services sont à votre disposition pour vous orienter et vous accompagner au mieux dans vos démarches. **Une cellule d'accueil téléphonique est mise en place du 29 juin au 31 juillet au 03.20.15.67.77 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15.**

Les agents chargés de l'accueil téléphonique pourront répondre à toute question relative à votre affectation et essaieront de vous apporter les précisions dont vous pourriez avoir besoin. Vous pouvez aussi les contacter par mail : stagiaires2dpublic@ac-lille.fr.

Attention, cette cellule d'écoute n'a pas vocation à répondre aux questions d'ordre pédagogique ni aux questions relatives au plan de formation ou à l'inscription à l'université (INSPE). Sur ces sujets, merci de contacter le service dédié : ce.eafc@ac-lille.fr.

Je vous souhaite un très bon repos estival et j'espère que cette entrée dans votre nouveau métier au sein de notre académie vous apportera toute satisfaction.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille
Sophie BÉJEAN


Paul-Eric PIERRE

Annexe 1 – Calendrier des affectations des fonctionnaires stagiaires (session 2026)

En fonction de votre discipline de concours, vous appartenez à un groupe d'affectation. Celui-ci détermine la période d'ouverture du serveur LILMAC et la date de publication de votre résultat d'affectation dans un établissement de l'académie.

GROUPE 1

Ouverture du serveur LILMAC : Du 8 Juillet à 14h00 au 13 Juillet à 8h00

Résultat d'affectation: 15 Juillet à 18h00

Disciplines concernées :

- Allemand
- Arabe
- Arts plastiques
- Biochimie - génie biologique
- Biotechnologie: option biochimie-génie biologique
- Biotechnologie: option santé-environnement
- Boulangerie pâtisserie
- Chinois
- Coiffure
- Conducteurs routiers
- Design et métiers d'art
- Design Métiers d'art option design
- Design Métiers d'art option métiers d'art
- Documentation
- Économie et gestion
- Économie et gestion : option administration et RH
- Économie et gestion : option commerce et vente
- Économie et gestion : option comptabilité et finances
- Économie et gestion : option informatique et systèmes d'information
- Économie et gestion : option marketing
- Économie et gestion : option production de services
- Économie et gestion : option transport logistique
- Économie gestion option sécurité
- Éducation
- Éducation musicale - chant choral
- Éducation physique et sportive
- Esthétique Cosmétique
- Horticulture
- Hôtellerie-restauration option production et ingénierie culinaire
- Hôtellerie-restauration option services et accueil
- Hôtellerie-restauration option services et commercialisation
- Hôtellerie-restauration option techniques culinaires
- Italien
- Langue des signes française
- Numérique et sciences informatiques
- Portugais
- Psy EN - Éducation développement apprentissage
- Psy EN - Éducation développement conseil en orientation scolaire et professionnelle
- Sciences économiques et sociales
- Sciences et techniques médico-sociales

GROUPE 1 (suite)

- SII option ingénierie des constructions
- SII option ingénierie électrique
- SII option ingénierie informatique
- SII option ingénierie mécanique

GROUPE 2

Ouverture du serveur LILMAC : Du 13 Juillet à 14h00 au 16 Juillet à 8h00

Résultat d'affectation : 20 Juillet à 18h00

Disciplines concernées :

- Anglais
- Lettres-anglais
- Espagnol
- Lettres-espagnol
- Géographie
- Grammaire
- Histoire
- Histoire géographie
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Lettres-histoire et géographie
- Philosophie

GROUPE 3

Ouverture du serveur LILMAC : Du 15 Juillet à 14h00 au 20 Juillet à 8h00

Résultat d'affectation : 22 Juillet à 18h00

Disciplines concernées :

- Bâtiment: option peinture-revêtement
- Génie civil : option construction et économie
- Génie civil : option construction et réalisation
- Génie civil : option équipements techniques énergie
- Génie électrique : option électronique
- Génie électrique : option électrotechnique
- Génie industriel : option bois
- Génie industriel : option matériaux souples
- Génie industriel : option plastiques & composites
- Génie industriel : option structures métalliques
- Génie mécanique : option construction
- Génie mécanique : option maintenance véhicules
- Génie mécanique : option maintenance des systèmes mécaniques
- Mathématiques
- Math-physique chimie
- Physique-chimie
- Physique-chimie : option chimie
- Physique-chimie : option physique
- Sciences de la vie et de la terre

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des modalités d'affectation (session 2026)

(Annexe B de la note de service du 16 avril 2026 – NOR : MENH2606880N – BOEN n°18 du 30 avril 2026.)

Vous êtes	Conditions	Vœux sur Lilmac	Modalité d'exercice	Commentaire
Lauréat d'un concours BAC+3 de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Inscrit en L3 ou titulaire d'une L3 – non titulaire d'un M2 à la date du concours	Non	Élève fonctionnaire – affecté auprès du rectorat – formation M2E 1 à l'INSPÉ (Stage d'observation et de pratique accompagnée de 12 semaines.)	
Lauréat d'un concours BAC+3 de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Inscrit en M1 MEEF	Oui	Fonctionnaire stagiaire à mi-temps + scolarité INSPÉ	Affectation selon le rang de classement au concours, avec prise en compte de la charge de famille et des situations de handicap
Lauréat d'un concours BAC+3 de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Titulaire d'un M2 MEEF ou titre équivalent à la date du concours	Oui	Fonctionnaire stagiaire à temps plein	Affectation au barème
Lauréat d'un concours BAC+5 de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Titulaire d'un master disciplinaire (non MEEF) – non titulaire d'un autre corps de l'EN – non ex-contractuel	Oui	Mi-temps (rémunéré à temps complet)	Affectation au barème
Lauréat d'un concours BAC+5 de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Titulaire d'un master MEEF – non titulaire d'un autre corps de l'EN – non ex-contractuel	Oui	Temps complet	Affectation au barème
Lauréat d'un concours BAC+5 de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Ex-contractuel justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 18 mois ETP au cours des 3 dernières années dans la discipline du concours (2nd degré)	Oui	Temps complet	Maintien de droit dans l'académie d'exercice et affectation au barème en établissement.

Vous êtes	Conditions	Vœux sur Lilmac	Modalité d'exercice	Commentaire
Lauréats des concours PLP de la session 2026	Ex-contractuel justifiant d'une expérience professionnelle d'enseignement d'au moins 10 mois durant l'année scolaire 2025-2026	Oui	Mi-temps (rémunéré à temps complet)	Maintien de droit dans l'académie d'exercice et affectation au barème en établissement.
Lauréat d'un concours BAC+5 de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Ex-contractuel justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 12 mois au cours des 2 dernières années dans des établissements scolaires du 1er et 2nd degré de l'enseignement public	Oui	Mi-temps (rémunéré à temps complet)	Affectation au barème
Lauréat d'un concours BAC+5 de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Déjà titulaire d'un autre corps de l'enseignement public de l'EN du 2nd degré	Oui	Temps complet	Signalez votre situation sur stagiaires2dpublic@ac-lille.fr
Lauréat d'un concours de la session 2026 (Enseignant 2nd degré ou CPE)	Déjà titulaire du corps des professeurs des écoles	Oui	Mi-temps (rémunéré à temps complet)	Signalez votre situation sur stagiaires2dpublic@ac-lille.fr
Changement de discipline au sein du même corps via concours de la session 2026		Non	Temps complet – vous ne serez pas stagiaire	Signalez votre situation sur stagiaires2dpublic@ac-lille.fr
Lauréat d'un concours d'une session antérieure ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2025-2026				Signalez votre situation sur stagiaires2dpublic@ac-lille.fr
Lauréat d'un concours de recrutement de personnels psychologues de l'éducation nationale (PsyEN)				Non

Vous êtes	Conditions	Vœux sur Lilmac	Modalité d'exercice	Commentaire
Professeur certifié reçu au concours de l'agrégation de la même discipline		Non	Temps complet	Cf. page 3
Renouvellement ou prolongation de stage à la rentrée 2026		Non	Mi-temps ou temps complet	Cf. page 3
Agrégé admis au Capes ou Capet dans une section qui n'est pas créée pour l'agrégation		Non	Temps complet – vous ne serez pas stagiaire	Cf. page 4